Adecco Medical

Des prêts travaux aux meilleurs taux !

Les différents prêts pour faire réaliser des travaux :

1/ Le prêt travaux « rénovation énergétique »
Un prêt de 10 000 € à 1,5 % pour faire réaliser des travaux de performance énergétique dans sa résidence principale

2/ Le prêt travaux « aménagement »
Un prêt de 10 000 € à 1,5 % pour faire réaliser des travaux d'amélioration dans son logement (sol, électricité, etc…)

3/ Le prêt travaux « accessibilité »
Un prêt de 10 000 € à 1,5 % pour faire réaliser des travaux d'accessibilité au logement pour les personnes en situation de handicap (élargissement des portes, de la place de parking, construction de rampe, suppression de marches, de seuil, aménagement de la pièce d'eau, etc…)

Les conditions et modalités :

Retrouvez dans les pages suivantes l'ensemble des modalités applicables à chaque prêt, les conditions à respecter ainsi que les formalités à effectuer.
Important : il faut compter un délai de 33 jours ouvrés minimum entre le dépôt du dossier et le déblocage des fonds

Adecco
Medical

1/ Le prêt travaux « rénovation énergétique »

 # Quelles aides existent pour le financement de travaux de rénovation énergétique ?

- Un prêt de 10.000 € max (au taux de 1,5 % sur une durée maximale de remboursement de 10 ans) pour :

  - Les travaux d'amélioration de la performance énergétique tels que définis par les titres I et II de l'arrêté du 30 mars 2009, relatif à l'éco-PTZ
  - Les travaux d'isolation thermique des toitures,
  - Les travaux d'isolation thermique des murs, parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur,
  - Les travaux d'installation ou de remplacement de systèmes de chauffage, (le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire),
  - Les travaux d'installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable,
  - Les travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

Les travaux d'économie d'énergie financés doivent permettre d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement.

 # Quelles sont toutes les conditions à remplir pour en bénéficier ?

- Faire réaliser les travaux de rénovation énergétique dans sa résidence principale

 # Constituer un dossier de demande d'aides : suivez le guide !

Se rendre sur https://www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique et remplir le formulaire.
Vous pouvez également vous renseigner au 0970 830 831

Adecco
Medical

2/ Le prêt travaux « aménagement »

 # À quoi correspond exactement ce prêt ?

Le montant prêté peut aller jusqu'à 10 000 € (somme débloquée sur présentation des factures des artisans).
La somme se rembourse au taux de 1,5 % sur 10 ans maximum. On peut même cumuler ce prêt avec le prêt travaux « agrandissement » et l'éco prêt à 0% proposé par les banques.

 # Quelles sont les conditions de l'acceptation de mon prêt ?

- Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Vous devez simplement avoir un contrat de travail avec Adecco Médical dans le mois en cours.
- Le prêt fonctionne uniquement pour des travaux réalisés dans sa résidence principale
- On ne doit pas dépasser 33% de taux d'endettement

 # Quels travaux sont finançables ?

Les travaux d'amélioration dans son logement (sol, électricité, etc…)
Retrouvez l'ensemble des travaux sur www.actionlogement.fr

 # Constituer un dossier de demande de prêt : suivez le guide !

Se rendre sur https://www.actionlogement.fr/le-pret-travaux-amelioration et remplir le formulaire.
Vous pouvez également vous renseigner au 0970 830 831

Adecco
Medical

3/ Le prêt travaux « accessibilité »

 # À quoi correspond exactement ce prêt ?

Le montant prêté peut aller jusqu'à 10 000 € et financer jusqu'à 100% des travaux pour les personnes en situation de handicap ou leur hébergeant.
La somme se rembourse au taux de 1,5 % sur 10 ans maximum.

 # Quelles sont les conditions de l'acceptation de mon prêt ?

- Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Vous devez simplement avoir un contrat de travail avec Adecco Médical dans le mois en cours.
- On ne doit pas dépasser 33% de taux d'endettement
- Le prêt nécessite l'accord préalable d'un des organismes suivants : AFM, ALGI, APF, CICAT, CNPSAA, PACT-ARIM, UNISDA, MDPH

 # Quels travaux sont finançables ?

Les travaux d'accessibilité au logement, élargissement des portes, de la place de parking, construction de rampe, suppression de marches, de seuil, aménagement de la pièce d'eau

 # Constituer un dossier de demande de prêt : suivez le guide !

Se rendre sur https://www.actionlogement.fr/le-pret-travaux-pour-l-adaptation-du-logement-des-personnes-handicapees et remplir le formulaire.

Vous pouvez également vous renseigner au 0970 830 831